



Lettre N° 4 –  
Janvier 2009



Association membre du réseau  
France Nature Environnement

## *Bientôt 2 ans d'existence, un petit bilan s'impose...*

Créée en mars 2007, l'association Nacicca a eu du pain sur la planche ! A raison d'une réunion du conseil d'administration tous les mois et de multiples séances de travail autour des différents dossiers, les membres actifs ont connu quelques succès, ou parfois simplement limité les dégâts.

Mais quel que soit le résultat, l'important, c'est d'occuper l'espace, de rester vigilant et de faire savoir que sur ce petit bout de territoire que constituent la Camargue et la Crau, tout le monde n'est pas encore résigné à voir la nature être aménagée ou polluée impunément et au mépris des lois.

Voici donc pour ceux qui ont pris le train en marche, un petit récapitulatif des différents dossiers sur lesquels nous avons eu à intervenir.

Il est toujours possible de consulter l'actualité des dossiers sur le site [nacicca.org](http://nacicca.org).

- **Destruction d'espèces protégées par la construction d'une plate-forme logistique d'IKEA à Fos-sur-Mer** : Notre intervention a permis de faire réviser le projet et multiplier par 10 le montant des mesures compensatoires. Une plainte pour destruction d'espèces protégées est toujours en cours d'instruction.
- **« Raid 4X4 » sur les plages de Beauduc** : Les pouvoirs publics ont été interpellés à plusieurs reprises. Un raid a été annulé suite à notre action.
- **Projet Opale (fermes éoliennes à Fos-sur-Mer)** : Nous avons argumenté notre opposition au projet lors de l'enquête publique. Le projet a finalement été abandonné en raison de l'avis défavorable de l'Armée de l'Air.
- **Risque d'urbanisation d'un site naturel riche en orchidées près du Grau du Roi** : Courrier envoyé aux collectivités, conjointement avec d'autres associations locales. Aménagement suspendu pour le moment.
- **Pollution du Rhône par des billes de polystyrène** : Notre plainte a été suivie d'un arrêté préfectoral = arrêt des rejets. Une autre plainte est en cours pour réparation.
- **Destruction d'espèces protégées par la construction d'une plate forme logistique de MASSILIA-DISTRILOGIS à Fos-sur-Mer** : Notre action a contribué à la révision de l'étude d'impact et à la multiplication par 4 du montant des mesures compensatoires.
- **Projet d'un lotissement au Sambuc** : Rencontre et sensibilisation des élus et du service urbanisme et propositions alternatives pour une construction éco-responsable.
- **Pont à Barcarin en remplacement du bac** : Rencontre avec les élus (mairie d'Arles, Conseil général), courrier envoyé aux collectivités.
- **Destruction des roselières du Scamandre, lieu de nidification du héron pourpré** : Courrier envoyé aux collectivités et aux services de l'état. Sans effets à ce jour.
- **Chalutage en zone côtière** : Dépôt de plainte et constitution de partie civile, audience en attente.
- **Saintes-Maries-de-la-mer, projet de parking sur l'étang des Launes** : Dossier en cours.
- **Aimargues : Projet de lotissement sur une zone abritant des outardes** : consultation et négociation en cours avec la mairie et le promoteur afin d'obtenir des mesures compensatoires, en lien avec association locale.
- **Participation aux manifestations de soutien** : Au Parc Naturel Régional de Camargue, aux collectifs anti-incinérateurs et anti-OGM.
- **Projection du film « Le Delta d'Aédes » en partenariat avec la LPO.**

Les adhérents sont souvent à l'origine de notre investissement sur certains dossiers. N'hésitez pas à nous alerter par mail.

D'autre part en 2009, l'association souhaite s'investir plus avant sur des sujets de fond concernant l'éco-citoyenneté et le développement durable au sein du territoire. Si vous désirez participer à un groupe de travail sur ce thème, ou nous faire part de vos attentes et de vos remarques contactez nous !

[nacicca@no-log.org](mailto:nacicca@no-log.org).

## Massilia - Distrilogis ou la monétarisation de la destruction de la nature

On le savait, dans nos sociétés, tout s'achète même la destruction de la nature. Par une décision récente, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) vient de nous le rappeler de façon cinglante...

Petit retour en arrière. En juillet 2007, la société NORPEC soumet à enquête publique un projet de création d'une plateforme logistique appelée « *Massilia-Distrilogis* ». Le lieu d'implantation proposé par le Port Autonome de Marseille se situe au lieu-dit la Feuillane (commune de Fos-sur-Mer), presque à portée de bras de pelle mécanique de la plateforme IKEA. Petit hic, le terrain est en partie constitué de steppes de Crau (ou « coussouls »), un milieu naturel unique en France formé par les dépôts de galets de la Durance il y a 12.000 ans, et ne subsistant plus qu'à l'état relictuel puisque près de 80 % de sa superficie totale a déjà disparu sous l'effet des activités humaines.

Au vu de cette nouvelle menace portée sur les coussouls, NACICCA se mobilise en intervenant lors de l'enquête publique et en alertant le CNPN. La grande valeur biologique du site d'implantation de *Massilia-Distrilogis* (présence de plusieurs espèces animales et végétales en voie de disparition comme le Ganga cata, l'Outarde canepetière, le Léopard ocellé, la Stipe du Cap...), la rareté du coussoul et l'impossibilité de le recréer ont dans un premier temps conduit la commission flore du CNPN à donner un avis défavorable à la demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées soumise par la société NORPEC. A cette occasion, le représentant du Ministère en « charge » de l'environnement indiquait d'ailleurs qu'il n'était plus désormais acceptable de perdre un hectare de coussouls ... Un an plus tard et lors de sa deuxième soumission, la demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées obtient un avis favorable, moyennant la multiplication par quatre du montant des mesures compensatoires, soit 2,2 millions d'euros !



Nous nous étonnons dans ce cas que l'administration et les instances consultées (DIREN, CSRPN, CNPN) fassent totalement fi du préalable à tout projet d'aménagement : l'absence d'alternative et notamment l'impossibilité pour l'aménageur de construire sur un autre site n'ont ici pas vraiment été démontrées.

Espérons que cet antique morceau de Crau ne devienne pas une vulgaire friche industrielle le jour où le modèle économique actuel périlitera ! En attendant, nous ne pourrions que continuer à dénoncer la perversité du système actuel des mesures compensatoires.

*Lou Pamòu*

## Pas de platanes au bord des routes camarguaises... Pas grave, les pins pignons paieront à leur place !

Les pinèdes de Pins pignons de Petite Camargue constituent un patrimoine écologique et paysager remarquable. Elles constituent également un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de NATURA 2000 protégé par le statut d'Espace Boisé Classé (EBC au Plan Local d'Urbanisme) dans la plupart des communes camarguaises.

Malgré tout cela, des travaux d'abattage et d'élagage agressifs peuvent être pratiqués impunément en Camargue gardoise. Les personnes circulant sur la D 58 entre Aigues-Mortes et les Saintes-Maries-de-la-Mer en font tous les jours



le désolant constat ! La pinède des Sablons a en effet été défigurée en bordure de route. Des pins centenaires ont été abattus et l'ensemble de la canopée bordant la route a été coupé à la verticale en contradiction avec toutes les règles d'élagage des conifères. Cette atteinte au paysage est irréversible du fait de la croissance spécifique des pins.

Interrogé par nos soins sur l'origine de ce traitement radical, le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue gardoise nous a confirmé qu'il s'agissait d'une « mise en sécurité » de la route départementale demandée par le Conseil Général du Gard... La mairie de Saint-Laurent d'Aigouze, également contactée vis-à-vis du règlement de l'Espace Boisé Classé (qui interdit les coupes d'arbres), n'a pas daigné répondre à notre courrier.

Nous ne pouvons que contester ces pratiques dans un espace naturel camarguais caractérisé notamment par la rareté et la faible densité des zones boisées. Restons vigilants car les autres pinèdes et boisements en bordure de route (Malamousque, Bois de Beck ou d'Espeyran notamment) pourraient bien subir le même sort au nom de la sécurité routière qui ne fait pourtant pas autant de zèle vis-à-vis des lignes électriques, téléphoniques et autres panneaux publicitaires qui fleurissent nos bords de route si pittoresques...

## Héronnières, roselières et sagneurs : une cohabitation difficile en Camargue gardoise

Les vastes roselières de Camargue gardoise abritent depuis de nombreuses décennies d'importantes colonies de Hérons pourprés (jusqu'à plus de 700 couples nicheurs en 1982). Ces oiseaux migrateurs sont protégés. Ils se reproduisent dans des roselières anciennes (c'est-à-dire non coupées par les sagneurs -exploitants de roselières-), à niveau d'eau printanier assez élevé, en bordure des étangs du Charnier et du Scamandre (communes de Vauvert et de Saint-Gilles).

Malheureusement, les effectifs de hérons pourprés ont tendance à fortement diminuer ces dernières années, en corrélation notamment avec la dégradation des roselières due généralement à une gestion des

niveaux d'eau inadaptée et, plus localement, à des pratiques de récolte du roseau guère respectueuses du milieu.

Le document d'objectifs Natura 2000 « Petite Camargue », validé en 2007, préconise pourtant « **la protection de ces colonies par arrêté préfectoral de biotope si absence de contractualisation visant à proscrire l'exploitation mécanisée du roseau sur ces périmètres** ». Il est vrai que des mesures agri-environnementales avaient permis, entre 1996 et 2001, d'éviter la coupe de ces roselières. L'absence de contractualisation postérieure sur les roselières communales n'a pas permis de pérenniser l'absence de coupe sur ces zones qui ont peu à peu été écornées par les exploitants de roselières. Ainsi, la dernière coupe hivernale a fait plus qu'écorner le périmètre puisque la majeure partie de la zone de colonie du Charnier a été coupée, réduisant à néant le potentiel de nidification du héron pourprés pour 2008 (aucune nidification avérée cette année contre 74 couples en 2007) !

Nous avons là un malheureux exemple des limites des solutions contractuelles vis-à-vis des mesures réglementaires ! Et ce, d'autant plus

que les contraintes de la contractualisation sont nombreuses : budget limité, cahiers des charges non adaptés, âge et statut des exploitants, etc... Il serait grand temps, plus de 7 ans après les dernières mesures contractuelles sur ce secteur, d'engager une véritable réflexion entre le Syndicat mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise, la DIREN, la DDAF, les communes de Vauvert et de Saint-Gilles ainsi que les professionnels concernés afin que ces roselières soient protégées de la coupe mécanique, contractuellement ou réglementairement.

S'il s'avère que les mesures contractuelles soient impossibles ou insuffisantes, un arrêté préfectoral de biotope devrait en toute logique être signé par le Préfet conformément au document d'objectifs. NACICCA (conjointement avec le C.O.GARD, la SPN GARD et CLE) en a fait la demande par courrier aux services de l'Etat afin que la Camargue Gardoise ne perde pas dans les prochaines années une de ces espèces emblématiques.

**En tout état de cause, nous veillerons à ce que des mesures soient prises le plus tôt possible et ce avant la coupe des roselières en début d'année 2009.**



## Le projet d'un 3ème pont sur la Loire abandonné... Une leçon à retenir pour la Camargue

Le Conseil général de Loire-Atlantique vient d'annoncer qu'il renonçait à construire un nouveau pont au-dessus de la Loire, pourtant fortement réclamé pendant des années par les élus du sud de l'estuaire et de la Vendée. Conseil général qui, du coup, a dépensé inutilement 500 000 euros d'études préalables... L'abandon du projet a été motivé, entre autres, par l'absence d'engagement de l'Etat qui a toujours le dernier mot dans le cadre de ces grands projets. En effet, celui-ci ne souhaitait pas participer au financement d'un tel chantier dans un site sensible et protégé.

En outre, la collectivité départementale prévoyait un trafic de 15 000 véhicules par jour d'ici 15 à 20 ans. Entre temps, la crise énergétique risque de faire des ravages et les modes de circulation pourraient bien être totalement bouleversés par de nouvelles façons de nous déplacer.

Avec l'abandon de ce projet de franchissement de la Loire, le Conseil général a décidé de mettre en place de nouvelles alternatives telles que :

- le renforcement des bacs de la Loire
- la mise en place de navettes fluviales pour les piétons et les vélos

- le renforcement des possibilités de transport en commun entre les deux rives

Nous espérons fortement que la sagesse du Conseil général de Loire-Atlantique pourra servir d'exemple à celui des Bouches-du-Rhône qui envisage, depuis des années, à la construction d'un viaduc à Barcarin. A moins qu'il attende comme là bas que l'Etat dise non et ainsi faire porter à la protection de l'environnement la responsabilité du «non au pont».

Affaire à suivre...

## ZAC de la Garrigue à Aimargues : un projet d'urbanisme bien mal loti !

C'est dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée que devrait prochainement voir le jour à Aimargues (4100 âmes) un nouveau quartier urbain de 350 logements ! Un projet voulu par l'ancienne municipalité et dont hérite la nouvelle, qui avait fait de l'opposition à cette ZAC un thème de campagne. Et les motifs d'opposition ne manquent pas. Le lotissement sera en effet situé complètement à l'écart du cœur de village et donc des infrastructures. Ses habitants devront prendre la voiture et franchir la route des plages (près de 15 000 véhicules/jour) afin d'accéder à l'école, aux commerces, équipements et services... Une facétie que les tenants du projet voient comme l'opportunité de donner « une nouvelle dimension bipolaire au développement urbain d'Aimargues » !



Longé à l'ouest par la RN 313, classée infrastructure terrestre bruyante, le lotissement sera bordé à moins de 300 mètres au nord par le tracé de la ligne TGV Nîmes - Montpellier, une autre source de nuisances sonore et visuelle. En raison de l'enclavement du futur lotissement, seule une voie pour y accéder ou en sortir est prévue, qui devrait voir circuler 2 750 véhicules par jour et 300 véhicules par heure aux heures de pointe. Le trafic routier devrait ainsi s'accroître de 15%. Des ralentissements en perspective !

Les incohérences du projet ne s'arrêtent pas là. La ZAC est située en zone inondable, « sous moins de 50 centimètres d'eau pour le secteur bâti » assurent les experts. Insensé en termes d'urbanisme, le projet n'épargne pas non plus la biodiversité. Jugé « sans intérêt écologique ou faunistique » par l'étude d'impact environnementale, le site abritait pourtant une population de la très rare Outarde Canepetière avant le début des travaux. Totalement ignorée par les rédacteurs de l'étude, cette population a disparu à l'occasion du défrichage des terrains, l'été dernier. Bien évidemment, aucune mesure compensatoire à la destruction des habitats naturels de l'Outarde n'a été proposée. Sur ce dernier point, Nacicca et le Centre Ornithologique du Gard entendent bien solliciter les aménageurs et les services de l'état.

## Marre des moustiques ? Adoptez une chauve souris !

Grand Rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Murin à oreilles échancrées, Molosse de Cestoni... Quels drôles de noms ! Il s'agit là de quelques espèces de chauves-souris présentes en Camargue et ses environs. **Au total, on peut en dénombrer 24 dans les Bouches-du-Rhône parmi les 33 recensées en France.** Les chauves-souris (ou chiroptères) sont des mammifères qui ont la particularité de voler avec leurs mains (du grec kheir : main, pteros : aile). Vivant la nuit, elles sont souvent méconnues, intrigantes, voire inquiétantes. Inoffensives pour l'homme dans nos régions, elles mériteraient pourtant bien plus de considération. De par leur mode de vie déjà, car elles se nourrissent uniquement d'insectes (moustiques, coléoptères, papillons de nuit...). **La plus petite chauve-souris européenne peut consommer l'équivalent en poids de 3000 moustiques en une nuit !** Mais aussi de par les menaces auxquelles elles sont confrontées.

### Mieux les connaître pour les apprécier... et les protéger

Pour survivre l'hiver, en l'absence de proies, les chauves-souris entrent en hibernation. Leur rythme cardiaque diminue, leur température corporelle chute, leur respiration ralentit. Elles se rassemblent alors en colonies pour limiter les pertes de chaleur et économisent ainsi leur énergie. Bien qu'elles gîtent dans la nature (grottes, trous d'arbres), les chauves-souris fréquentent souvent nos bâtiments, à la campagne comme en ville. Certaines se glissent sous les tuiles, derrière les volets ou dans de petites fissures de murs. D'autres utilisent des caves ou combles accessibles. Chacun d'entre-nous peut faire en sorte que la cohabitation se passe au mieux pour participer à la conservation de ces extraordinaires animaux. Car la dégradation de leurs gîtes fait partie des principales causes de leur disparition, avec la perte des terrains de chasse, la raréfaction des proies due

aux traitements insecticides ou vermifuges du bétail, les dérangements (notamment en période d'hibernation), et les collisions avec les automobiles. **Si toutes les espèces sont protégées en France, leurs populations sont souvent en diminution alarmante.**

### Comment les aider ?

Lorsque des travaux sont réalisés dans des maisons individuelles, la première chose à éviter en présence de chauves-souris est de condamner les accès. Ensuite, il est préférable d'utiliser un produit de traitement fongicide et insecticide non nocif pour les charpentes, comme le sel de Bore par exemple. L'idéal est de réaliser ce traitement à une période où les chauves-souris sont allées rejoindre de nouveaux quartiers (en automne si elles n'hibernent pas sur place). De plus, il vaut mieux injecter le produit dans la charpente que le pulvériser. Le mieux est encore d'utiliser des bois ne nécessitant pas de traitement (châtaignier, douglas, mélèze, etc.)

S'il est vraiment nécessaire de boucher une fissure de mur accueillant des chiroptères, il faut agir le soir, après leur sortie pour la chasse, pour ne pas les emmurer vivantes. Dans ce cas, la pose d'un nichoir de substitution à proximité (faux volet ou nichoir artificiel) est conseillé. Il est possible d'éviter de nombreux désagréments pour les chauves-souris dans votre jardin. En préservant les haies (à partir desquelles elles se dirigent), en limitant les traitements insecticides sur les plantations, en évitant d'abattre les arbres troués ou fendus dans lesquels elles peuvent trouver refuge... Enfin, une bâche tendue au sol peut éviter le désagrément des dépôts de guano dans les greniers (à retirer après le départ des chauves-souris). Guano qui, suffisamment dilué, peut-être un excellent engrais pour les plantations.

Mais les chauves-souris sont aussi victimes des travaux dans les bâtiments publics. Il est fréquent en effet qu'elles soient enfermées vivantes dans les fissures des piles de



pont lorsque celles-ci sont consciencieusement bouchées. Regardez maintenant autour de vous et vous verrez le grand nombre de situations critiques pour elles. **Dans le cas où vous identifieriez des travaux « à risques » pour les chauves-souris, sachez qu'il est illégal de les détruire.** Mais il ne faut pas être dupe. Bien qu'ils en aient l'obligation légale, les aménageurs ne prennent que rarement en compte la présence de ces espèces protégées dans les bâtiments à rénover. Pourtant des solutions efficaces existent pour prendre en compte les chauves-souris dans le cas de travaux de rénovation. Prévenez au plus vite les associations de protection de la nature les plus proches de chez vous, qu'elles soient ou non spécialisées dans les chauves-souris. Tout en permettant la rénovation du bâti, cela permettra peut-être de sauver une colonie.

Contact en PACA : Groupe Chiroptères de Provence ([www.gcprovence.org](http://www.gcprovence.org)). Egalement : Groupe Mammalogique Breton ( [www.gmb.asso.fr](http://www.gmb.asso.fr) )  
Contacts à Nacicca : [nacicca@no-log.org](mailto:nacicca@no-log.org)

## Plage de Piémanson : « Proprement » scandaleux !

Novembre : Voici le charmant tableau que l'on aperçoit en arrivant à l'entrée de la plage d'Arles. Sur l'esplanade qui accueille la benne de collecte des déchets, des estivants sympa, amoureux des grands espaces (!) confondent benne à ordures avec casse automobile et déchetterie. Ils laissent, à la fin de la saison, à la collectivité le soin de débarrasser leurs encombrants. Comme ce n'est du ressort de personne, personne n'intervient.

Après deux tempêtes, le spectacle est pitoyable et offre aux visiteurs une image déplorable des plages de Camargue. Les déchets jonchent les étangs et les carcasses finiront de se déchiqueter au gré des intempéries d'ici le printemps. Non, ils n'auront pas fait place nette puisque les carcasses de caravane se retrouvent dans les étangs !

Ce triste spectacle se renouvelle malheureusement chaque année. D'ici là, c'est à chacun de prendre ses



responsabilités. Nacicca réclame une vraie gestion des déchets et alertera les pouvoirs publics si besoin est.

## IKEA dans le rôle des Shadoks



Non content d'avoir défriché quelques dizaines d'hectares de bois de chêne vert, les travaux de construction portent cette fois-ci atteinte au fonctionnement hydrologique de l'ensemble du secteur. Les fortes pluies de cet automne ont noyé le chantier en cours. L'eau emprisonnée dans le périmètre du chantier est rejetée dans les prairies voisines. Celles-ci se retrouvent depuis sous presque 50 cm d'eau – dommage pour l'ensemble des reptiles, insectes et plantes qui pensaient passer un hiver tranquille. De l'autre côté un trou de 5 mètres de profondeur a été creusé à proximité du chantier et de grosses pompes sont mises en route pour abaisser l'ensemble de la nappe phréatique. Ce drainage sauvage n'a fait l'objet d'aucune demande auprès des autorités publiques. Décidément le chantier d'IKEA à Fos sur mer est un véritable best of de ce qu'il ne faut pas faire en matière de protection de l'environnement.



Amis de la biodiversité, soucieux de notre environnement à tous...comme toute association, NACICCA ne vit que par et pour ses adhérents.

La force de nos actions dépend de vos adhésions. Pour nous permettre d'avoir toujours plus de poids, de continuer à œuvrer efficacement pour préserver le patrimoine naturel, la qualité de vie liée à l'environnement des habitants et usagers de notre triangle d'or de la Biodiversité (Camargue-Crau-Alpilles) :

**REJOIGNEZ-NOUS ET FAITES  
PASSER LE MESSAGE  
AUTOUR DE VOUS !**

## Sommaire

Bientôt 2 ans d'existence, un petit bilan s'impose... P1

Massilia-Distrilogis : ou la monétarisation de la destruction de la nature P2

Pas de platanes au bord des routes camarguaises... Pas grave, les pins pignons paieront à leur place P2

Héronnières, roselières et sagneurs : une cohabitation difficile en Camargue gardoise P3

Le projet d'un 3ème pont sur la Loire abandonné... Une leçon à retenir pour la Camargue P3

ZAC de la Garrigue à Aimargues : un projet d'urbanisme bien mal loti ! P4

Marre des moustiques ? Adoptez une chauve souris ! P4

Plage de Piémanson « Proprement » scandaleux ! P5

Ikea dans le rôle des Shadoks P5

**REJOIGNEZ L'ASSOCIATION**

**NATURE et Citoyenneté Crau CAMARGUE**

Adhésion individuelle annuelle ..... 10 Euros  
Adhésion familiale annuelle ..... 15 Euros  
Don libre : .....

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «NACICCA»

M. Mme Mlle

Nom : ..... Prénom : .....

Autres prénoms (si adhésion familiale): .....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Tel : .....

E.mail : .....

Vous souhaitez recevoir notre courrier :  par mail  par la poste

Bulletin à compléter et retourner à :  
NACICCA  
Maison de la Vie Associative  
3 bd des lices  
13200 Arles